

## 6 PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ASSOCIATION

Lors de son séminaire du 19 octobre 2018 l'association a souligné l'importance de s'inscrire dans une dynamique du bien-être au travail et de développement durable.

Le nouveau projet associatif proposera la réalisation d'un Agenda 21 qui reprendra ces deux éléments. Le programme Agenda 21, lancé lors du Sommet de la terre, à Rio, en 1992 est une méthode de travail. C'est une démarche globale initiée par une entité, conduite avec les salariés et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement de cette entité.

L'Agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.

Pour notre association il n'est pas question d'envisager les 40 thèmes de l'Agenda 21. Nous débiterons par 3 axes :

- La qualité de vie et de santé au travail
- La formation professionnelle
- Le développement durable

### 1 LA QUALITÉ DE VIE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

La politique sociale validée par les membres de l'association (2016-2019) et soumise à l'avis du comité d'entreprise met en exergue différents leviers de mobilisation professionnelle et notamment précise combien la prise en compte de la qualité de vie au travail est réelle. Il s'agira dans ce projet associatif de renforcer cette place de choix donnée à l'amélioration continue des conditions de travail dans notre politique sociale, notamment en ouvrant la réflexion sur des démarches d'actions de prévention, sur des actions collectives sportives et culturelles, sur une meilleure communication vis-à-vis des salariés de tout ce que Rénovation a déjà mis en œuvre, continue de mettre en œuvre et développera à moyen terme en matière de santé et qualité de vie au travail.

### 2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour la formation professionnelle il a été évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'élargir le champ des pratiques cliniques vers d'autres techniques. La formation professionnelle pourrait aussi aller vers des formations sur le bien-être au travail (relaxation, sophrologie, ergonomie, gestion des conflits) et sur des comportements éco-responsables qui pourraient être aussi transmis à nos usagers. Création de référents agenda 21 par établissement qui pourraient être un salarié ou un usager.

### 3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'association et tous ses établissements doivent s'inscrire dans cette démarche et un diagnostic devra être réalisé dans chaque établissement.

La démarche agenda 21 est une démarche complexe qui est souvent génératrice d'économie. C'est une opportunité pour nous d'intégrer aussi le développement durable dans le projet d'accompagnement et dans la charte de l'association Rénovation.

Sans être exhaustifs, nous pourrions procéder en deux phases :

Phase Bilan : mesure de l'empreinte carbone, bilan énergétique des bâtiments, des actions exemplaires déjà menées...

Pistes d'actions à mener : choix immobiliers et mobiliers économiques en énergie, utilisation de produits écologiques (matériels recyclables, produits / entretien des locaux...), formation des professionnels et des usagers au tri sélectif et à la gestion des déchets, éducation autour de la consommation d'énergie et des ressources en eau, création de jardins thérapeutiques dans certains établissements, gestion des achats avec des circuits courts (produits alimentaires, consommables), réflexions autour des déplacements domicile travail (co-voiturage).

Nous pourrions communiquer autour de ce projet et contribuer à faire connaître l'association en montrant que l'accompagnement de personnes va de pair avec une attitude éco-responsable.

